



WORLD FAMILY ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DE LA FAMILLE

منظمة الأسرة العالمية

The International Union of Family Organizations

European Region - Région Européenne

25 quai de grenelle, F - 75015 Paris - gmeauze@hotmail.com

Livre vert "Face aux changements démographiques"

Commission Européenne

DG EMP/E/1

J-27 01/122

B- 1049 Brussel

DG EMPL - CAD A/23701

Date: 19-10-2005

CF: E

C:

le 17 octobre 2005

Chère Madame,
Cher Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la réponse de la Région Européenne de l'Organisation Mondiale de la Famille (OMF) au document "Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre les générations".

Par suite de certaines circonstances, il nous était impossible de vous faire parvenir ce document plus tôt.

Nous espérons que vous accepterez notre envoi avec bienveillance et que vous l'ajouterez à l'ensemble des réponses que vous avez déjà reçues.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Françoise Méauze

Présidente de la Région européenne de l'OMF



Réponses du comité exécutif de la Région Européenne de l'Organisation Mondiale de la Famille, au document de la Commission Européenne : « Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre les générations. »

L'OMF/E considère que ce document est le rassemblement de données intéressantes, déjà bien connues des mouvements familiaux européens, mais qui demeuraient sans écho, face à l'idée reçue de la surpopulation de notre planète.

Les questions posées dans ce document révèlent un réel souci de concertation ouverte et l'OMF/E se réjouit du choix fait par la Commission.

En préalable, l'OMF/E note que sur les 26 pages de ce livre vert, ne figure aucune donnée sur les causes de l'« hiver démographique » vécu dans l'ensemble des pays européens.

Pour établir ce document, l'OMF/E se base en partie sur les résultats des différentes Conférences Européennes qui ont été organisées ces cinq dernières années. La plus récente avait pour thème les échanges inter générationnels (Vienne, Autriche, Mars 2004).

En règle générale dans ce document, le constat est fait d'un écart, variable selon les pays, entre le nombre d'enfants au sein d'une famille et le nombre souhaité. Il y aurait un désir d'enfant non satisfait. L'OMF/E se propose de rechercher les causes de cette non-réalisation du projet familial et d'indiquer quelques pistes de solution. La même approche est faite, en ce qui concerne les questions posées par l'allongement de la durée de la vie et la mise en place des solidarités familiales et publiques, qu'implique ce phénomène.

1 Défis liés à la situation démographique en Europe.

1-1 défi lié aux taux de fertilité en baisse.

- a) La situation économique souvent difficile des jeunes couples, la politique salariale les coûts de la vie, les coûts directs, indirects liées à la présence d'un ou de plusieurs enfants et la question du **logement** sont primordiaux pour relever le défi démographique.
- b) La question des **séquences de temps** a aussi un impact. Les carrières professionnelles se réalisent trop souvent au détriment des « carrières maternelles », car les temps sont concomitants. Il conviendrait d'une part d'inciter les entreprises publiques et privées, à favoriser une meilleure conciliation des vies professionnelles et familiales pour les pères et les mères. D'autre part il faut permettre une réinsertion dans la vie professionnelle au parent qui a choisi de consacrer exclusivement un certain nombre d'années à l'éducation et à l'accompagnement de l'enfant ou de toute personne dépendante vivant dans la communauté familiale. Dans le cas d'une réinsertion professionnelle, les entreprises sont invitées à tenir compte des

compétences acquis durant les années consacrées au management familial (gestion d'une « entreprise familiale », compétence émotionnelle et sociale, etc.)

- c) Les **différentes biographies individuelles** (veuvage, divorce, foyer monoparental choisi, présence de personnes handicapées ou dépendantes) nécessitent le développement d'une politique non discriminatoire, d'une politique reconnaissant l'apport de tous les modèles de vie familiale.
- d) Le rôle du père : rechercher une vie partenariale, un nouveau rôle en tant que partenaire et père dans une société en rupture avec les modèles du siècle dernier.

En replaçant les **êtres humains égaux en dignité** au centre des préoccupations, l'avenir européen peut considérablement s'éclaircir. Cela relève de l'éducation, donc de la famille, de l'école, du monde du travail et des médias, de l'attitude de la société, tous supports confondus.

- e) **La conciliation des temps** est une nécessité pour un bon équilibre démographique. Les congés de maternité et de paternité, ainsi que les congés d'éducation doivent permettre aux deux parents de choisir entre double ou mono activité pour leur foyer. Cela pendant une période à déterminer, à temps plein ou à temps partiel. Le congé d'éducation doit être assorti de l'engagement d'une bonne réintégration dans le monde du travail lorsqu'il se termine et de contacts avec l'entreprise tout au long de sa durée. Il est rémunéré et ouvre des droits sociaux (retraite et couverture maladie).

Les familles, dont un des deux parents choisit de s'occuper à temps plein de ses enfants, ne doivent pas être pénalisées. Elles doivent avoir accès aux modes de gardes publics de façon occasionnelle, aux cantines scolaires, aux attributions de bourses d'études pour leurs enfants, grâce à une juste évaluation de leurs revenus.

- f) Il conviendrait de donner **un crédit de temps** aux parents pour accompagner les enfants dans les différentes phases de leur vie ou en cas de maladie, lors de l'adolescence de leurs enfants, période cruciale en éducation. Le rôle des entreprises est alors décisif. Celui des Etats étant de créer des mesures de mise en place et de suivi.

- g) Une **politique familiale** stable et durable, sorte de contrat de confiance entre les familles et la Société, devrait être une obligation pour tous les états membres de l'UE. La politique familiale doit à l'avenir devenir une politique de société.

Du point de vue de l'OMF/E, il y a cependant trop souvent confusion entre **politique sociale** et **politique familial**. Ce sont deux politiques nécessaires et parfois complémentaires. L'OMF/E souhaite attirer l'attention de la Commission sur ce point, en vue des orientations à prendre. La politique sociale doit avoir un rôle **curatif** et n'a pas vocation à la durée, alors que la **politique familiale** joue un rôle **préventif** dans la durée. Elle est le **contrat de confiance** passé entre la Société et les familles élevant des enfants.

1-2 Contribution possible de l'immigration :

Pour l'OMF/E, l'appel à une **immigration maîtrisée** ne peut être qu'une solution à moyen terme, puisque toutes les études démontrent que, dès la deuxième génération, les populations concernées « adoptent » les taux de fertilité des pays d'accueil.

En matière d'immigration, des mesures favorisant **l'apprentissage de la culture et de la langue du pays choisi**, ainsi que les **règles de vie en société** devraient faire partie des obligations des personnes accueillies, en contrepartie des droits qui leur sont accordés

Toutes les initiatives publiques et privées, visant à permettre aux **populations des pays en voie de développement** de vivre et de prospérer chez elles, devraient être soutenues.

Il conviendrait aussi de réfléchir au phénomène d'**expatriation** de nombreux jeunes européens. Cela représente une perte en capital humain pour l'UE, sur laquelle il faudrait s'interroger, surtout si cette expatriation prend un tour définitif.

2 Une nouvelle solidarité entre générations.

2-1 une meilleure intégration des jeunes :

- a) continuer à favoriser les échanges universitaires et les formations dans l'UE.
- b) veiller à ce que l'enseignement primaire et secondaire soit de qualité dans tous les pays membres. Valoriser le rôle des associations en matière de soutien scolaire.
- c) veiller à ce que l'enseignement technique et l'apprentissage des métiers bénéficient d'une bonne image auprès des jeunes. Le rôle des médias peut être déterminant.
- d) valoriser l'apprentissage des métiers d'art et de conservation du patrimoine culturel européen, bon débouché pour certains jeunes.
- e) offrir des systèmes de bourses et d'hébergement prenant en compte les mérites des postulants et les revenus de leur famille. Cela ne concernerait pas seulement les ministères de l'Education, mais aussi ceux de la Culture, du Commerce ou du Tourisme, ainsi que des entreprises ou des fondations.
- f) Encourager les entreprises à s'ouvrir plus facilement aux jeunes, pour des périodes de découverte qui ne soit pas seulement des « stages- photocopies ».
- g) La pauvreté des jeunes est un problème que la prolongation du versement des allocations familiales pour le temps d'études ou d'apprentissage, ainsi que des allègements fiscaux pour les familles, peuvent contribuer à résoudre.
- h) Paradoxalement le système du prêt étudiant, mis en place par certains organismes bancaires, devrait être mieux encadré en ce qui concerne les taux pratiqués et les modalités d'utilisation. Il peut se révéler comme un facteur de paupérisation décalée.
- i) Toutes les orientations permettant de lutter contre le surendettement, par un meilleur encadrement du crédit à la consommation à tous les stades de l'existence, seraient souhaitables.
- j) Le rôle des Organisations de Jeunesse, reconnues et enregistrées doit être soutenu et valorisé. Elles apportent un précieux concours à la Société, en contribuant à la formation des jeunes, à leur apprentissage de la responsabilité et des relations inter-générationnelles.

2-2 Cycle d'emploi au cours de la vie :

- a) L'OMF/E soutient le principe de favoriser une nouvelle organisation du travail, en mettant en œuvre la possibilité d'un vieillessement actif.
- b) Nous attirons l'attention sur le rôle « charnière » d'une génération qui a en charge à la fois ses parents ou grands parents âgés, en même temps que ses petits enfants. Ces « personnes ressources » ont droit à un soutien de la société pour exercer au mieux leur solidarité entre les générations. Nous sommes attachés à la création de centres d'accueil de jour ou de moyen séjour, pour permettre aux « pivots » de respirer. Cela vaut aussi pour les parents d'enfants handicapés et nécessite la participation financière des Etats.
- c) pour répondre aux questions, concernant les besoins spécifiques de chaque groupe d'âge se reporter au 1-1(b, e, f, g.).

2-3 Une place nouvelle pour les « seniors » :

- a) l'âge de mise à la retraite doit être proposé et non imposé. Une activité à taux réduit peut se conjuguer avec un « tutorat » envers un travailleur ayant moins d'ancienneté (une femme de plus de 40 ans par exemple !)
- b) sachant que les régimes de retraite devront être modifiés, il faut permettre à ceux qui le souhaitent et qui en ont les capacités de continuer à gagner leur vie et de contribuer aux dépenses publiques par l'impôt.
- c) L'OMF/E tient à souligner la diversité du monde associatif. Plus particulièrement la différence d'objet entre les associations où l'on se fait plaisir, ce qui est bon, et celles qui rendent de réels services à la société, et qui sont indispensables. Elles sont force de proposition en ce qui concerne l'orientation des politiques de leur pays. On peut citer l'exemple des regroupements familiaux Belge, Allemand, Autrichien, par exemple. Avec une mention spéciale pour L'Union Nationale des Associations Familiales Française à cause de son caractère institutionnel, qui en fait un interlocuteur obligé des pouvoirs publics.
- d) Ne serait-il pas utile de soumettre les principes de cette organisation à la réflexion d'autres pays européens ? Les seniors sont une force vive pour nos associations, ils incarnent la valeur du bénévolat, contrairement à toutes les lois du marché, mais source de grandes joies.

2- 4 Solidarité avec les personnes très âgées :

a) l'Union a le devoir de donner toutes les orientations utiles afin que les Compagnies d'Assurances n'aient pas la liberté de placer des contrats mensongers ou abusifs en matière de perte d'autonomie.

b) Vis à vis des Caisses de Retraites aucune durée limite, fixée unilatéralement, autre que le décès du bénéficiaire, ne peut être stipulée pour les versements des pensions.

c) les personnels qui auront en charge les personnes très âgées et/ ou dépendantes, devront être motivés, qualifiés et justement rétribués.

Les collectivités territoriales devront systématiser une « aide aux aidants » que sont les familles. Cela implique que les liens familiaux aient été maintenus entre les générations et que ne se développe pas un racisme « anti- vieux ».

3- Quel rôle pour l'Union ?

Garantir la liberté des choix de vie.

Permettre la conciliation des différentes responsabilités familiales et professionnelles.

Tenir compte des besoins spécifiques des familles en développant une politique de soutien respectueuse des phases spécifiques de la vie familiale.

Ne pas promouvoir une politique familiale exclusivement concentrée sur les enfants et les jeunes mais l'élargir aux autres âges de la vie.

Appel au dialogue, renforcer la cohésion entre les générations et la compréhension au sein d'une même génération pour la pluralité des formes de vie.

Garantir les besoins existentiels.

Développer une politique participative à laquelle s'associe aussi les entreprises.

Des **politiques familiales ambitieuses**, dans l'ensemble des états membres, jointes à une **volonté des entreprises** de prendre en compte les impératifs familiaux de leurs employés (voir les expériences allemandes et autrichiennes) sont deux conditions indispensables pour obtenir un redressement démographique et par voie de conséquence, un accompagnement de la longévité des européens.

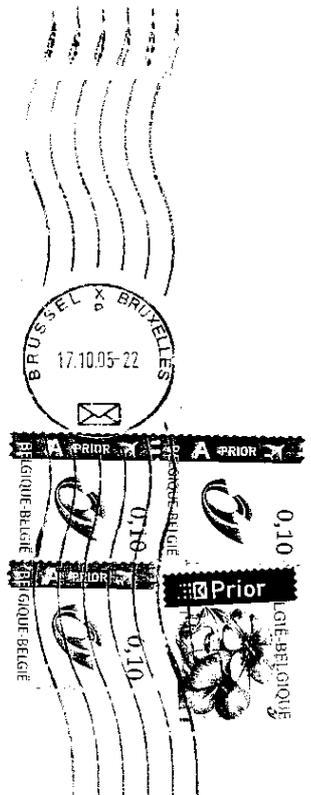
Pour arriver à ce résultat de nombreuses pistes sont évoquées dans le présent document. En sus, nous proposons une **évaluation** régulière de l'impact sur les familles des programmes du FSE, la mise en place d'un **système d'échange et d'analyse régulier** des changements démographiques, ainsi que de leur impact sur les sociétés et les politiques concernées.

Françoise MEAUZE, Présidente de la Région Européenne, conjointement avec les **membres du Comité Exécutif Régional**.

Paris, 19/09/2005.

OMF

Région Européenne
Pla F. Heaux, 25 quai de Grenelle
F-95015 Paris - gheaux@kbrnail.com



Line text "Face aux changements de nomenclature
Commission Européenne

DG EMP/E/1

J-27 01/122

B-1049 BRUSSEL

00000 17 012